

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2006

### **OBJET : Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin du Scorff**

Rapporteur : Patrick GARGAM

A la demande de la Préfecture du Morbihan, le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant du Scorff, ceci conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 et du décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Elaborer un SAGE, c'est se doter d'un document de planification à long terme fixant les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques. Ce projet permettra de définir une nouvelle politique locale dans ce domaine de l'eau et des milieux aquatiques, dans l'optique du respect à l'échéance 2015 de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le Syndicat du Bassin du Scorff a engagé une réflexion qui a permis de montrer les intérêts bénéfiques de la mise en œuvre d'une telle procédure dans la perspective de la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau. Il considère que le bassin du Scorff est une entité géographique pour laquelle des actions de préservation de la qualité des eaux et des milieux doivent être poursuivies sur l'ensemble du territoire.

La DIREN a exprimé le souhait que les périmètres de SAGE se jouxent et recouvrent le territoire afin de donner une vision cohérente de la politique de gestion concertée et équilibrée de la ressource. La commune de Ploemeur dispose d'un forage en eau souterrain propre, mais est alimentée en partie par les eaux du Scorff en période estivale. Pour ces raisons il serait souhaitable qu'elle soit intégrée au SAGE Scorff.

.../...

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin du Scorff ;
- EMET un avis favorable au périmètre proposé incluant le territoire de la commune de Ploemeur ;
- DEMANDE à disposer d'un siège au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Délibération adoptée à l'unanimité

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

Patrick GARGAM